

**Elaboration
du Plan Local d'Urbanisme
de Chouzy-sur-Cisse**



SARL URBAN'ism
9 rue du Picard – 37140 BOURGUEIL

tél. : 02 47 95 57 06
fax : 02 47 95 57 16
courriel : contact@urban-ism.fr

Annexes Sanitaires

PIÈCE N°5.1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

en date du 17 janvier 2014

approuvant le P.L.U.

Le Maire,
Jean-Philippe MINOIS

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

(DONNÉES EXTRAITES DU RAPPORT ANNUEL DE VEOLIA EAUX – ANNÉE 2010)

L'alimentation en eau potable relève de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du VAL DE CISSE, regroupant les communes de Chambon-sur-Cisse, de Chouzy-sur-Cisse, de Coulange, de Meslan, de Monteau, d'Onzain, de Seillac, de Veuves et deux communes d'Indre-et-Loire : Cangey et Limeray. Le service est géré en affermage par VEOLIA Eaux depuis 2007 pour une durée de 15 ans.

Ce service desservait 10138 habitants en 2010, pour un total de 5120 abonnements, dont 951 abonnements pour la commune de Chouzy-sur-Cisse (18,5 % des abonnés).

L'alimentation en eau potable est assurée par deux captages :

- Un captage « Source de La Fontaine », situé sur la commune de Monteaux, constitue la ressource principale. Elle prélève dans la nappe de la craie du Turonien, pour un débit nominal de 300 m³/ha et une capacité de production de 6000 m³/j. La procédure d'instauration de périmètres de protection autour du captage est terminée et l'arrêté préfectoral de DUP a été signé le 17 novembre 2011 (les périmètres ne concernent que les territoires des communes de Monteaux et Mesland).
- Et un captage superficiel en Loire, sur la commune de Veuves, qui constitue la ressource de secours. Elle fonctionne grâce à deux pompes de 150 m³/ha. Ce forage n'est pas couvert par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique, mais les périmètres de protection de la prise d'eau ont été définis par un hydrogéologue agréé en date du 9 mai 2012 (les périmètres concernent les territoires des communes de Veuves et Onzain).

Ces deux forages sont sensibles au risque de pollution :

- Le captage principal prélève une ressource captée, dans un aquifère fissuré où les formations argileuses de recouvrement sont absentes. Celle-ci est très vulnérable aux risques de pollutions de surface, chroniques ou accidentelles, ponctuelles ou diffuses, notamment d'origine agricole et routière pouvant se produire dans le bassin d'alimentation de la source.
- Étant donné l'absence de DUP relative aux périmètres de protection pour la ressource du captage de secours et le caractère superficielle de la ressource, celle-ci est vulnérable à la pollution.

Aucune interconnexion n'existe avec les unités de distribution voisine.

Le critère de mise en route de la prise d'eau de secours en Loire est le suivi de la teneur en nitrate présent dans la source (lorsque la turbidité de la source « la Fontaine » devient excessive et supérieure à la capacité de filtration de l'usine des eaux). En cas de besoin, le S.I.A.E.P. fonctionne en eau mélangé avec une dilution de 50 %. Toutefois, en cas de pollution accidentelle de la source, le S.I.A.E.P. utilise la Loire comme unique ressource.

Le bilan fourni par l'ARS en 2010 indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité. La démarche de protection de la ressource en eau est entamée. Le rendement du réseau était de 78,5 % en 2010, ce qui est considéré comme bon et présage d'un bon état du réseau

Pour l'année 2010, 753 847 m³ ont été produits par le captage principal. Les prélèvements par le forage de secours ont été négligeables. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 103 m³ par an (105 m³ en 2009).

En 2009, le volume pompé a été de a été en moyenne de 2 413 m³/j pour une capacité de 6 000 m³/j ce qui porte la consommation actuelle à environ 40 % de la capacité de la ressource. Étant donné que la tendance à l'augmentation des prélèvements est de 8 % sur 5 ans soit 1,6 % par an et en prenant comme hypothèse que cette tendance sera stable, le S.I.A.P. du Val de Cisse à 37 années d'exploitation avant d'atteindre la limite de la ressource principale (ressource de secours non comptabilisée).

DÉFENSE INCENDIE

(RELEVÉ DES HYDRANTS PAR VEOLIA EN 2012)

La défense incendie est sous la responsabilité des communes, qui doivent s'assurer de son bon fonctionnement mécanique et hydraulique par des campagnes de contrôle.

Les normes actuelles imposent en matière de défense incendie des poteaux d'incendie de 100 mm de diamètre situés à une distance maximale de 200 mètres par les voies d'accès des constructions les plus éloignés avec un débit minimum de 60 m³/heure sous 1 bar de pression résiduelle pour les lotissements réservés à l'habitation individuelle et aux établissements recevant du public, cette distance étant ramenée à 100 mètres pour les zones artisanales destinées à recevoir des établissements artisanaux et industriels non classés.

La commune de Chouzy-sur-Cisse est équipée de 71 poteaux-incendies pour assurer sa sécurité. Sur ces 71 hydrants, 13 d'entre eux présentent un diamètre inférieur aux exigences actuelles et un poteau incendie route d'Onzain était hors service lors du dernier contrôle en 2012 (cf. tableau suivant)

VEOLIA EAU

Agence Loir et Cher

Commune de CHOUZY sur CISSE

Année : 2012

Contrôle et entretien des poteaux d'incendie

N° PI	Adresse ou Lieu-dit	Type Hydr.	Diam. Cond.	Marque	2011		2012		Observations	
					Débit (m3/h)	Pression Statique (Bars)	Débit (m3/h)	Pression Résiduelle (Bars)		
1	route d'Onzain - le Vau	100	150	Haut Marnaise	60	6,7	60	6,7	graisissage fait / à peindre	
2	route d'Onzain - la Grange Rouge	100	150	Haut Marnaise	bloqué	bloqué	HS	HS	poteau HS	
3	Villesavoir - chemin des Marchais	70	80	Haut Marnaise	30	4	30	4,4	1,4	
4	Chemin des Vallées	100	160	Bayard	60	5,5	60	6,4	4	graisissage fait
5	chemin du Stade- Les Sables	100	160	Bayard	60	6,4	60	6,2	3	graisissage fait, ne purge pas
6	3. route d'Onzain - La Fontaine	100	150	Bayard	60	6,5	60	6,6	4,2	graisissage fait
7	le Tertre	70	80	Haut Marnaise	30	5,3	30	5,3	3,1	graisissage fait
8	8. place de la Mairie	100	125	BI Bayard	60	6,4	60	6,4	3,8	graisissage fait
9	26. rue de la Poste	100	150	Haut Marnaise	60	6	60	6,2	4,2	graisissage fait
10	Monument aux morts	100	140	Bayard	60	6,5	60	5,5	2,5	graisissage fait
11	Grande Rue - place de l'Ecole des Filles	100	125	Bayard	60	5,9	60	6,1	3,6	graisissage fait
12	Grande rue - rue d'Auteuil	100	125	Bayard	60	6,2	60	6,6	3,8	graisissage fait
13	Ecole maternelle	100	110	Bayard	60	5,4	60	5,8	3	graisissage fait
14	Lotissement des Grands clos - Imp. Douzil	100	140	Bayard	60	5,8	60	5,8	3	graisissage fait
15	Lotissement des Grands clos - rue de la Bacholle	100	140	Bayard	60	5,5	60	5,8	3,2	graisissage fait
16	rue de la Bacholle - rue du Tapereau	100	140	PAM	60	5,3	60	5,8	3,2	graisissage fait
17	rue du Pressoir	100	125	Bayard	60	4,6	60	4,7	2,3	graisissage fait
18	20 rue de la Gigelle	100	140	Bayard	60	4,8	60	5	2,3	graisissage fait
19	rue de la Gidelle - rue du Pressoir	100	140	Bayard	60	5,4	60	6	3	graisissage fait / à peindre
20	rue de la Jolie - rue du Tinou	100	160	Bayard	60	4,9	60	4,9	2,8	graisissage fait
21	Avenue des Beaumonts - en Bas	100	200	Bayard	60	5,2	60	6,2	3,8	graisissage fait / à peindre
22	Avenue des Beaumonts - au Millieu	100	200	Bayard	60	4,6	60	4,8	1,8	graisissage fait / à peindre
23	Avenue des Beaumonts - en Haut	100	125	Bayard	60	5,4	60	5,2	3	graisissage fait
24	La Morandière	100	125	Haut Marnaise	60	6,7	60	6,8	4,5	graisissage fait



CHOUZY 1/3

VEOLIA EAU

Agence Loir et Cher

 Commune de **CHOUZY sur CISSE**

Année : 2012

Contrôle et entretien des poteaux d'incendie

N° PI	Adresse ou Lieu-dit	Type Hydr.	Diam. Cond.	Marque	2011		2012		Observations
					Débit (m3/h)	Pression Statique (Bars)	Débit (m3/h)	Pression Résiduelle (Bars)	
49	49, Route de Chambon (Chemin de la Griffonnière)	100	200	Bayard	60	7,3	60	6,9	graissage fait
50	Chouzy (Entrée à côté du Pont direct. Onzain)	100	60	Bayard	60	6,5	60	4,5	graissage fait
51	30, Ferme Poupon	100	150	Bayard	60	6,6	60	5,2	graissage fait
52	15, Route d'Onzain	100	150	Bayard	60	6,7	60	4,7	graissage fait
53	90, Route d'Onzain	100	150	Bayard	60	6,4	60	4,8	graissage fait
54	Abbaye de la Guiche	100	125	Bayard	60	5,3	60	3,2	graissage fait
55	Route de Chambon	100	80	Bayard	60	5,3	60	4,1	graissage fait
56	Route du Terre / Route de Chambon	70	75	Bayard	30	6	30	4,2	graissage fait
57	Route du Terre / Chemin Soles	70	75	Bayard	30	5,7	30	3,7	graissage fait
58	10, Route de Villesavoir	70	80	Bayard	30	4,8	30	3,2	graissage fait
59	12, Route de Villesavoir	70	80	Bayard	30	4,3	30	2,3	graissage fait
60	Chemin des Nouses / Rue de l'Embarcadere	70	60	Bayard	30	6,1	30	4,4	graissage fait
61	Chemin des Nouses / Rue de la Loire	70	60	Bayard	30	6,2	30	2,4	graissage fait
62	Chemin de la Petite Guiche	70	80	Bayard	30	6,3	30	4	graissage fait
63	Chemin de l'Isle Verte	70	60	Bayard	60	6,9	30	3,3	graissage fait
64	24, Impasse du pont du Diable	100	100	Bayard	60	6,8	60	5,1	graissage fait
65	1et. Domaine du Grand Clos	100	140	Bayard	60	4,2	60	2,2	graissage fait
66	Chemin de l'Aleu	70	80	Bayard	30	5,9	30		test à réaliser après remise des bouchons Ø30
67	70, Route d'Onzain	100	150	Bayard	60	6,5	60	5,3	graissage fait
68	Chemin de la Vicomte	70	80	Bayard	30	7,1	30	5,4	graissage fait
69	Rue des Tomeliers	100	160	Bayard	60	4,4	60	2,2	graissage fait
70	Rue des Vignerons	100	140	Bayard	60	4,2	60	2,1	graissage fait
	les Hauts de Villeneuve - Chemin de l'Isle verte Rue de Villeneuve	70	110	Bayard	30	6,4	30	3	graissage fait / a numéroté

CHOUZY 3/3

L'ASSAINISSEMENT

(DONNÉES EXTRAITES DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNÉE 2010
PORTAIL DE L'INFORMATION SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
COMMUNAL – CONSULTATION SEPTEMBRE 2012)

Suite à l'étude du schéma directeur d'assainissement réalisée en 1999, il ressort que la répartition entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif s'effectue de la façon suivante :

- en zone d'assainissement collectif : le Centre bourg ;
- en zone d'assainissement non collectif : le chemin de l'Isle vert, la rue de la Hollande ou encore le chemin du Vau et du tertre situées à proximité du bourg. Les habitations plus excentrées du bourg comme de la route de Chambon, de la route d'Onzain, mais également celles de la route du Rain de la Forêt, ainsi que les écarts.

1 L'assainissement collectif

Depuis l'intégration de la commune de Chouzy-sur-Cisse dans Agglopolys, la compétence assainissement a été transférée à la communauté d'agglomération.

Le service est exploité en fermage, délégué à la société VEOLIA EAU depuis 2008 pour un contrat de 15 ans.

La commune dispose d'un réseau intégralement séparatif et d'une station d'épuration sur son territoire : la station CD58, mise en service en 1988, qui ne traite que les eaux de la commune. Elle repose sur un traitement biologique par boues activées. Les eaux traitées sont ensuite rejetées dans La Cisse et les boues résiduelles sont épandues sur sol agricole. Ses caractéristiques techniques sont :

- Capacité nominale : 1 820 Équivalent Habitants ;
- DBO₅ : 109 kg/j ;
- DCO : 273 kg/j ;
- MES : 104 kg/j ;
- Débit de référence : 300 m³/j.

En 2010, le bilan 24 h réalisé par VEOLIA fait état d'un débit entrant moyen de 225 m³/j (75% de la charge hydraulique maximale) mais aussi d'une charge organique importante (115 kg/j de DBO₅ et 235 kg/j de DCO), alors que la population raccordée n'est que de 1 300 habitants (628 habitations), d'après le rapport annuel 2010. La charge entrante moyenne est donc équivalente à la capacité organique de la station, avec de nombreux dépassements constatés (charge maximale en entrée de 2 516 EH en 2010, et même 5 783 EH en 2011). Malgré tout, les résultats du traitement sont très bons et les rejets de la station restent conformes aux différents arrêtés.

Les rejets de l'entreprise Innothera représentant plus de la moitié de la capacité de la station, une convention de rejet a été signée avec l'entreprise fin 2011 visant à réguler les rejets de l'entreprise et réduire la charge à traiter à la station d'épuration via un prétraitement sur le site de l'entreprise (au sud de la route de la Champagne).

La mise en place d'un traitement des effluents de cet industriel permettra de récupérer une marge de capacité significative sur la station ; dès que les ouvrages seront opérationnels, la station récupèrera une capacité résiduelle qui devrait permettre de faire face à l'accroissement des besoins. D'ici là, le secteur de la Fourmilière est maintenue en réserve foncière et le PLU prévoit une surface en continuité de l'ouvrage actuel pour permettre une éventuelle extension.

Concernant la gestion des eaux pluviales, un emplacement réservé a été défini ; la commune prévoit en effet la réalisation de deux bassins de régulation des eaux pluviales en provenance du plateau et de la forêt domaniale.

En outre, des travaux à réaliser ont été identifiés sur les réseaux de manière à réduire les arrivées d'eaux parasites importantes, des surcharges ponctuelles étant signalées pouvant atteindre 764 m³/j.

2 L'assainissement non collectif

Le diagnostic des installations d'assainissement individuel réalisé entre 2006 et 2008 par le gestionnaire du SPANC relève 316 installations sur la commune de Chouzy-sur-Cisse, dont 217 installations présentant un mauvais fonctionnement ou aucun fonctionnement, soit 88,4 % des installations jugées non acceptables selon la grille d'évaluation de l'Agence de l'eau. 23 % des installations présentaient un risque sanitaire (rejet en milieu superficiel public).

Les problèmes de pollution ont été détectés à hauteur de 88 % des installations diagnostiquées. Il s'agit d'un fort impact environnemental pour la commune de Chouzy-sur-Cisse. Toutes ces installations ont été classées dans les catégories « Non Acceptable » par le SPANC.

Les sols de la commune sont globalement défavorables à la mise en place de filières de traitements d'assainissement non collectif, utilisant le sol comme moyen épurateur. Les contraintes de l'habitat rencontrées les plus significatives sont dans l'ordre : la topographie, l'insuffisance de surface, et l'occupation défavorable du sol.

3 La gestion des eaux pluviales

Éléments de synthèse extraits du volet « eau » du diagnostic environnemental du PLU de la commune de Chouzy-sur-Cisse – janvier 2010

La commune de Chouzy-sur-Cisse ne possède pas de zonage d'assainissement des eaux pluviales. L'organisation de sa gestion des eaux pluviales est composée :

- d'un réseau d'eau pluviale sous-terrain séparatif : ce réseau est localisé dans son ensemble au sein du bourg de la commune de Chouzy-sur-Cisse ainsi que le long de l'avenue de BEAUMONT. Celui-ci est assez ténue voire inexistant au droit du bourg historique de Chouzy-sur-Cisse (place de la Mairie, rue de l'église, de la gare...). On notera toutefois que l'ensemble du réseau d'eau pluviale existant n'est pas reporté sur le relevé du schéma d'assainissement eau pluviale ;
- d'un réseau superficiel aérien : la gestion des eaux pluviales sur la commune en dehors du bourg s'effectue par un réseau superficiel aérien composé de caniveaux et de fossés à ciel ouvert.

Le réseau d'eau pluviale existant a été mis en place en même temps que les habitations du bourg de Chouzy-sur-Cisse. Son milieu récepteur est la Cisse, soit directement, soit par l'intermédiaire de deux principaux exutoires. Une grande partie des rejets ne font pas l'objet de traitement et sont donc une source de dégradation du milieu récepteur. Les réseaux anciens de la commune ont vraisemblablement une capacité hydraulique réduite. Leur réfection complète n'est pas économiquement envisageable.

Selon le P.P.R.I., le réseau d'eau pluviale serait en dehors des zones de débordement.

Après consultation des élus, des dysfonctionnements ont été relevés successivement rue de GIDELE et rue de la JALE, respectivement lors de l'implantation de la tranche 1, puis des tranches 2 et 3 du lotissement « du Grand Clos » (imperméabilisation des sols). Avant l'aménagement de ce lotissement, les eaux pluviales provenant de la forêt domaniale de Blois pouvaient par ruissellement créer localement des dysfonctionnements lors d'évènements pluvieux exceptionnels.

Face à ces dysfonctionnements existants, la commune a mis en place diverses solutions :

- un bassin de régulation (entre la voie de chemin de fer et le garage Renault) lors de l'aménagement de la 1ère tranche du lotissement « du Grand Clos ». Les eaux pluviales de la 1ère tranche ont pour destination le bassin de régulation mis en place ;
- un grand piège à eau rue de la JALE en Juin 2009 ;
- le dimensionnement des deux bassins de régulations mis en place pour les tranches 2 & 3 du lotissement « du Grand Clos » en 2008 a tenu compte des apports de haut-fond générés par la forêt domaniale de Blois comme stipulé par la Loi sur l'eau codifiée (code de l'environnement).

Deux nouveaux bassins de régulation des eaux pluviales devraient être aménagés dans les années à venir pour intercepter les eaux en provenance du plateau.

GESTION DES DÉCHETS

(DONNÉES EXTRAITES DES SITES INTERNET DE VAL-ECO ET AGGLOPOLYS
(CONSULTATION AOÛT 2012) OU DONNÉES FOURNIES PAR LA MAIRIE)

La collecte et le traitement des déchets relève de la compétence de la communauté de communes Beauce Val de Cisse pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Cette compétence est exercée par le Syndicat VAL ECO pour l'ensemble des communes, à l'exception de Landes Le Gaulois.

La collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables s'effectuent en porte à porte, une fois par semaine. Des points d'apports volontaires sont mis en place pour collecter le verre, les papiers, les cartons, les boîtes en métal et les plastiques.

La commune de Chouzy-sur-Cisse dispose d'une déchetterie qui accepte : les batteries, le bois, les cartons, les déchets dangereux, les déchets verts, les gravats, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange et végétales, les métaux, les piles et accumulateurs, les plastiques et le tout-venant. La quantité de déchets apportés en déchetterie sur l'ensemble du territoire du syndicat s'est stabilisée à 280 kg par habitants par an entre 2009 et 2010.

VAL-ECO a mis en place une collecte spécifique et gratuite des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), par l'intermédiaire de bornes d'apport volontaire.

Les déchets déposés dans les points d'apport volontaires sont acheminés au centre de tri ARCANTE de VAL-ECO, situé à Blois, où les déchets recyclables sont triés, à l'exception du verre, puis expédiés dans les différentes filières de recyclage appropriées. Les autres déchets sont incinérés, puis valorisés énergétiquement.

Pour l'année 2010, ARCANTE a traité 90 359 tonnes de déchets (tous déchets confondus : Ordures Ménagères, Déchets Industriels Banals, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et refus de tri) et a ainsi pu produire : 32 406 MWh électriques et 177 461 MWh thermiques.

Les déchets apportés en déchèterie sont acheminés directement dans les filières de traitement appropriées (les gravats CHAVIGNY à Thorée la Rochette (enfouissement), les ferrailles SEPCHAT SORIT à Nazelle Négron en Indre-et-Loire (valorisation matière) ...).